

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. AUDOUIT M. GODET V. ROCHAIS L. LEROUX J. FARDEAU-FUZEAU M. CLERGEAU S. LANDREAU T. TESSIER L. CHAUVEAU M. CHIRON M. GEAIS J. BERNIER T. BROSSEAU H.

Excusé : GIRARDEAU B.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi. Aussi Madame le maire donne lecture du projet de règlement intérieur du conseil municipal et demande s'il y a des modifications à apporter. Aucune observation n'étant formulée, le règlement intérieur du conseil municipal est adopté.

MUTUELLE COMMUNALE COMPLÉTAIRE SANTÉ GROUPEE

Depuis juillet 2016 en partenariat avec AXA, les habitants de la commune pouvaient bénéficier d'une mutuelle communale complémentaire santé groupée. La législation ayant évolué, les salariés ne peuvent plus bénéficier de cette mutuelle. Seuls les retraités et les travailleurs indépendants peuvent en bénéficier. Jusqu'en 2020, AXA proposait une cotisation réduite de 30%. A compter de 2021, la cotisation réduite sera ramenée à 25%. Pour 2022, il sera lancé un appel à la concurrence après avoir préalablement défini un cahier des charges.

Mmes Lucie ROCHAIS, Sylvie CLERGEAU, Julie LEROUX, Maryse AUDOUIT et Marie FARDEAU-FUZEAU constituent le groupe chargé de mener à bien l'ensemble du process pour maintenir cette mutuelle communale.

FIBRE OPTIQUE

Anjou Fibre a pour mission de desservir en Très Haut Débit tous les habitants et entreprises de l'Anjou. Pour notre commune, un tiers du territoire sera éligible au cours du 1^{er} semestre 2021, les deux tiers restants le seront au 1^{er} semestre 2022. Pour les réseaux aériens, l'installation des câbles s'appuie sur les poteaux supportant le réseau téléphonique. Aussi les haies situées à proximité des réseaux aériens nécessitent un entretien régulier. Il est rappelé aux propriétaires ou leurs représentants qu'ils sont tenus d'effectuer à leur charge les opérations d'entretien (débranchement, élagage, éventuellement abattage).

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à la rencontre avec les représentants du CAUE, ces derniers proposent une convention qui a pour objet « l'étude de faisabilité d'un nouveau restaurant scolaire ». La municipalité souhaite engager une nouvelle réflexion sur l'implantation de cet équipement à proximité de la salle des fêtes et du pôle bibliothèque/maison de l'enfance. Cette convention fixe la participation financière de la commune à 2000€. Les membres du conseil donnent leur accord pour la signature de la convention.

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)

PLUi-H : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat est en cours d'élaboration et son approbation est envisagée au cours du second semestre 2023. A l'heure actuelle, il est nécessaire de déterminer avec les services de l'AdC, les surfaces constructibles pour les quinze ans à venir. Il est déjà acté une densification de l'habitat, à raison de quinze habitations à l'hectare.

Bilan rencontre économique : Madame le maire a rencontré M. APAIRE (directeur du développement économique à l'AdC), où il a été évoqué la remise en question l'agrandissement de la zone économique route d'Yzernay, le

projet d'extension de l'entreprise Jerrel. Après son ouverture en septembre 2020 et en raison de la crise sanitaire, le salon de coiffure ne peut prétendre aux aides de l'Etat. La commune prendra en charge les travaux d'accessibilité au salon dans l'emprise du domaine public pour un montant de 2514€. Quant au bar-restaurant, une rencontre est fixée début décembre avec un investisseur.

COMMISSION BÂTIMENTS

Mairie et salles annexes

Dans le but de réduire la consommation d'énergie, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIÉML) propose une convention pour l'étude d'aide à la décision en programmant un audit énergétique pour les bâtiments existants. Le coût de la prestation s'élève à 2250€, le SIÉML apporte une participation de 1350€, il restera 900€ à la charge de la commune. Les résultats et conclusions de l'audit conditionnera la solution retenue ainsi les matériaux et les matériels à installer. Le conseil donne son accord. D'autre part, le rez de chaussée de la mairie sera réorganisé afin de respecter les normes d'accessibilité. Des subventions seront sollicitées auprès du SIÉML, DSIL, Région et La Poste.

RENCONTRE POUR PROJET « PASSERELLES »

Différents élus des communes de Coron, La Plaine, Somloire, Yzernay (les élus des Cerqueux n'ayant pas pu participer) se sont réunis pour évoquer les actions à mener vis-à-vis des jeunes de 11 à 14 ans et des 15 ans et plus. Après un échange sur les pratiques vers ce public, il est convenu d'établir les modalités d'une convention entre les communes autour d'un projet commun, et rechercher une association intercommunale porteuse de ce projet.

DÉNOMINATION DES SALLES ET TARIFS DE LOCATION

La salle du restaurant scolaire considérée comme salle annexe de la mairie est dénommée « salle du Parc ». La salle paroissiale (aussi annexe de la mairie) conservera le nom de « salle paroissiale ». L'actuelle salle du foyer des Aînés est dénommée « salle des Bambous ». La salle des fêtes conservera le nom de « salle des fêtes ».

Le tarif de la salle du Parc sera fixé ultérieurement.

Salle des fêtes

Le conseil municipal reconduit les tarifs de location pour l'année 2021 à savoir :

• Repas ou soirée familial – location 1 jour	210 €
• Repas ou soirée familial – location sur 2 jours	300 €
• Vin d'honneur	100 €
• Réunion	50 €
• Réunion familiale après sépulture	50 €
• Ventes commerciales :	
- commerces extérieurs	150 €
- commerces locaux	100 €

Salle de la Nongille

Le conseil municipal fixe le prix de la location de cette salle à 130 € pour des périodes de location bien déterminées à savoir :

- du 1^{er} au 3 janvier 2021 ;
- du 26 au 28 février 2021 ;
- du 30 avril au 2 mai 2021 ;
- du 1^{er} juin au 27 août 2021 ;
- du 22 au 24 octobre 2021 ;
- du 20 au 31 décembre 2021.

Salle multisport

Les tarifs de location 2021 sont fixés comme suit :

- aux associations locales
 - o 150 euros sans mise en place des tapis de protection, sans chauffage, par jour
 - o 210 euros sans mise en place des tapis de protection, sans chauffage, par jour

- aux particuliers, sur la période du 1^{er} juillet au 31 août
 - o 500 euros par jour comprenant l'installation des tapis de protection

En 2021 pour favoriser la vie associative, il est convenu d'accorder une location gratuite aux associations qui en ferait la demande.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du programme de rénovation 2020, le SIÉML propose une rénovation de l'éclairage public rues des Mauges, du Stade, de La Frairie et Chemin du Beugnon. Le montant de l'opération s'élève à 34803,64€ HT, le SIÉML en prenant 50% à sa charge, la participation de la commune s'élèvera à 17401.82€ HT.

Après l'exécution de ces travaux et sur proposition du SIÉML, le conseil opte pour une modification de l'amplitude de la durée quotidienne de l'éclairage public. Ainsi, l'allumage des candélabres se fera à 6h30 et leur extinction à 22h00

COMMISSION COMMUNICATION

Désormais, un seul bulletin sera édité chaque année, deux flashs infos sont prévus en avril et septembre, sa distribution est prévue les 19 et 20 décembre prochain. A l'occasion de cette distribution, un masque lavable 10 fois sera remis à chaque foyer.

Les plans de la commune installés Place Saint Gervais ayant été imprimé recto-verso, ceux-ci seront réinstallés. Les Aletiers MZH ont accepté l'annulation de la commande.

COMMISSION VOIRIE

L'AdC a engagé des travaux sur trois chemins ruraux La Fredonnière, La Frogerie et La Parionnerie. Le taillage et le broyage des haies sur les chemins ruraux seront réalisés prochainement pour un coût de 3800€. La commission a rencontré les responsables de l'Agence Technique Départementale de Doué la Fontaine pour évoquer la problématique de la vitesse notamment en sortie d'agglomération en direction d'Yzernay. L'ATD propose une mission d'accompagnement par la mise en place de compteurs, l'analyse du fonctionnement, définition des objectifs et la proposition d'aménagements. Le conseil donne un avis favorable.

Pour le marquage au sol, deux entreprises ont été sollicitées et leurs propositions se chiffrent à environ à 2500€.

COMMISSION BATIMENTS

Les devis sont signés pour la transformation d'une fenêtre en porte, pour un montant total de 8347€. Un boîtier électrique est installé à l'angle de l'église par Thomas Connect pour un montant de 2268€ TTC.

DIVERS

SOMLOIRYZERNAY CP FOOT

Le club a déposé un courrier faisant part de leur principal projet relatif à la construction d'un terrain synthétique.

Elagage près du lavoir

Madame le maire remercie Thomas et Jocelyn qui se sont chargés de l'élagage de arbres près du lavoir.

Prochaine réunion : 14 décembre 2020